

F03 CULTURE EN COURS DE RECONVERSION EN PRAIRIE NATURELLE

Espèces concernées

Cuivré des marais (1060)

Râle des genêts *(A122*)

Vison d'Europe* (1356*)

Loutre d'Europe (1355)

Chauve-souris : Barbastelle (1308), Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304), Grand Murin (1324), Murin de Bechstein (1323), Murin à oreilles échancrées (1322), Minioptère de Schreibers (1310).



Enjeux : Réinstaurer de bonnes pratiques environnementales dans le cas de reconversion de culture en prairie naturelle afin de favoriser un retour de la flore et de la faune autochtone sur le site Natura 2000.

ENGAGEMENTS :

Je m'engage à :

1. **Ne pas réaliser de travail du sol** et laisser la parcelle revenir à l'état de prairie naturelle.

Points de contrôle : contrôle de l'absence de nouvelles cultures

2. En cas de resemis ou sursemis, utiliser des **semences de provenance locale tel l'épandage des fonds de grenier** (foin mur récolté dans la vallée de la Charente) ; éviter l'utilisation de la Fétuque Rouge, le Ray-grass ou les mélanges prairiaux classiques, inadaptés au contexte alluvial

Points de contrôle : contrôle sur place de l'absence de semis.

3. Ne **pas pratiquer de traitement phytosanitaire**, (sauf avis contraire de la structure animatrice) ni d'apports de fertilisants, afin de ne pas modifier la composition floristique et faunistique

Point de contrôle : absence de traces visuelles de traitements chimiques, évolution de la composition floristique.

RECOMMANDATIONS :

1. Réaliser une fauche annuelle pour éviter la colonisation par les ligneux